CONSEIL DES MINISTRES

COMPTE RENDU

*Mercredi 15 janvier 2025*

Le Conseil des ministres s’est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

* [Projet de loi de pays portant création d’un dispositif incitatif à destination des productions internationales pour dynamiser le secteur de l’audiovisuel en Polynésie française 2](#_Toc187844031)
* [Création de la mention « Va'a tā'ie » du brevet professionnel polynésien d’éducateur sportif 3](#_Toc187844032)

## Projet de loi de pays portant création d’un dispositif incitatif à destination des productions internationales pour dynamiser le secteur de l’audiovisuel en Polynésie française

La Polynésie française, de par sa culture, son environnement, son climat, sa sécurité et ses paysages atypiques, attire tous les ans de nombreux touristes du monde entier et peut susciter l’intérêt des investisseurs du monde entier, notamment dans le secteur de l’audiovisuel.

L’audiovisuel (cinéma, télévision, contenus en ligne, *etc.*) est un secteur d’activité économique en constante expansion, à la recherche perpétuelle de nouveaux décors. Les films ou séries télévisées peuvent avoir un large auditoire à l’international et certaines productions représentent des budgets conséquents. Elles génèrent des retombées économiques importantes en termes d’emploi, d’achats de biens, de locations, d’hébergement, et de prestations de services mais aussi, de par leur large diffusion, elles peuvent susciter par les images diffusées, l’intérêt des investisseurs et des touristes.

Indépendamment des aides sur le territoire de la France hexagonale, d’autres collectivités ultramarines françaises (mais aussi d’autres territoires dans le Pacifique) ont su mettre en place un système fiscal attractif afin de bénéficier de cette manne économique, considéré comme secteur économique à fort potentiel (financement en capital d’œuvres cinématographiques ou audiovisuelles et la réduction d’impôt ou déduction du résultat imposable).

En Polynésie française et en dépit de ses atouts naturels, le *fenua* peine à se développer en tant que destination de tournage international, notamment en raison des surcoûts engendrés par l’éloignement et l’absence d’aides publiques adaptées. Sans mesures incitatives, les sociétés de productions préfèrent souvent recréer des décors similaires ou choisir des destinations plus proches, moins chères ou bénéficiant d’un soutien financier plus attractif. Ainsi, afin de s’affirmer comme une destination de tournage et de développer sur son territoire ce secteur à haute valeur ajoutée, la Polynésie française doit faire en sorte d’attirer de grosses productions.

Il est ainsi proposé, d’une part, la création d’un régime d’exonération de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux opérations concourant à la production d’œuvres audiovisuelles et cinématographiques en Polynésie française et d’autre part, la création d’une subvention spécifique allouée sur justification des dépenses réalisées à ce titre. Le bénéfice des ces avantages serait subordonnée à l’obtention préalable d‘un agrément du gouvernement.

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française a été saisi de ce projet de loi du pays qu’il considère constituer une avancée sur le plan financier, afin que le *fenua* devienne une destination « cinéma ». Il a ainsi émis un avis favorable le 27 novembre 2024.

En adoptant ces mesures, la Polynésie française entend se positionner comme une destination de tournage de premier plan, contribuant ainsi à la diversification de son économie et à la promotion de ses paysages et de sa culture à l’échelle internationale.

## Création de la mention « Va'a tā'ie » du brevet professionnel polynésien d’éducateur sportif

Une nouvelle mention du brevet professionnel polynésien d’éducateur sportif est créée pour l’encadrement de la pirogue à voile traditionnelle, ou *Va'a tā'ie*, à la demande de la Fédération des sports et jeux traditionnels, ou *F.S.J.T. Amuitahiraa tu'aro ma'ohi*, présidée par Enoch LAUGHLIN, qui détient la délégation de service public pour cette discipline depuis 2019.

Il s'agit de la 14ème mention de ce diplôme, après le basket-ball et le va’a en 2016, le karaté, le judo-jujitsu, le tennis, le volley-ball en 2017, le golf et la lutte en 2019 ; la voile en 2021, l’aviron indoor et le jiu-jitsu brésilien en 2022, et, enfin, les activités subaquatiques et les arts martiaux mixtes en 2023.

La création de cette mention s’impose en raison du développement que connait le *Va'a tā'ie* depuis quelques années, en particulier dans le milieu scolaire sous l’impulsion de Teiva VERONIQUE, référent technique de la F.S.J.T. En effet, l’enseignement de la voile traditionnelle présente de nombreux atouts sur le plan éducatif, car il permet d’aborder plusieurs disciplines, telles que : l’histoire, la géographie, le *reo ma’ohi* et la culture, tout en permettant de connecter les enfants à la nature et aux éléments.

Par ailleurs, un autre secteur offre des perspectives intéressantes de rémunération des futurs éducateurs de pirogue à voile traditionnelle : il s'agit du développement de la pratique à destination des publics touristiques, attirés par la dimension culturelle de cette activité et de ses techniques de navigation ancestrale, qui ont permis, grâce à ses embarcations, les migrations et le peuplement des îles polynésiennes.

SERVICE DE LA COMMUNICATION